



Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 24 avril 2023

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Emile Dubois, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Procès-verbal de la séance du 20 février 2023 – correspondance	3
3.	Demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour les travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations « Prés de l'Isle » et « Rosset »	3
4.	Demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 relatif à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension	4
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 138'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice « Pinceleuses »	4
6.	Demande de crédit d'engagement de CHF 400'000.00 ayant pour cadre le remplacement de compteurs électriques	4
7.	Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal.....	6
8.	Demande de crédit d'engagement de CHF 747'400.00 pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards	7
9.	Demande de crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le Plateau de la Gare	8
10.	Demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 ayant pour objet le remplacement des luminaires de la piscine du collège de Vauvilliers	10
11.	Interpellations	11
12.	Informations du Conseil communal	13
13.	Informations concernant le projet de fusion	17
14.	Questions	17

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il demande à l'assemblée de bien vouloir éteindre les appareils téléphoniques ou les mettre en « mode avion ».

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 34 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR) | 18. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 2. Bigler Stefan (VEL) | 19. Lüthi Paul (PS) |
| 3. Buschini Claude (PLR) | 20. Lüthi Philippe (PS) |
| 4. Buschini Elvira (PS) | 21. Marti Myriam (PLR) |
| 5. Chapuisod Nathalie (PLR) | 22. Maurer Davide (PS) |
| 6. Ciullo Silfrido (PS) | 23. Pedimina Pascal (PLR) |
| 7. Da Silva Helder (PLR) | 24. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 8. De Guglielmo Franco (VEL) | 25. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 9. De Reynier Thibault (PLR) | 26. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 10. Dubois Emile (VEL) | 27. Renevey Virgyl (PS) |
| 11. Dubois Yann (PLR) | 28. Rousseau Nicolas (PS) |
| 12. Durnat Lopez Carole (VEL) | 29. Sandoz Alain (PS) |
| 13. Facchinetti Danilo (PLR) | 30. Theurillat Michèle (VEL) |
| 14. Geiser Blaise (PLR) | 31. Vaudroz Patrick (PLR) |
| 15. Gontier Marie (VEL) | 32. Vicario Fabio (PLR) |
| 16. Keller Stéphane (PLR) | 33. Vogel Oberlin Christiane (PS) |
| 17. Koller Jenny (VEL) | 34. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |

Membres excusés : Belgrano Martine (VEL), Böhm Jean-Daniel (PLR), De Reynier Quentin (PLR), Dubois Romain (PS), Paz Ruiz Sandro (PLR), Rosselet Steven (VEL), Twerenbold Damian (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 18.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Président ; Gilles de Reynier (PLR), Vice-président ; Marisa Braghini (PLR), Secrétaire ; Rita Piscopiello (PS) et Jean-Michel Buschini (PS), Membres.

2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2023 – correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour les travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations « Prés de l'Isle » et « Rosset »

M. G. de Reynier (CC) : Monsieur le Président, comme indiqué au début de ce rapport, le réseau communal moyenne tension comporte 50 tronçons câblés permettant de relier les différentes stations transformatrices et d'alimenter les entreprises qui disposent de leurs propres équipements moyenne tension. Le remplacement du dernier tronçon fait l'objet du rapport. Les deux, avant-derniers et avant-avant-derniers, seront remplacés dans le cadre des travaux des rues Pré-Landry et Oscar-Huguenin. Les Commissions de l'énergie et de gestion et des finances se sont penchées sur ce rapport. Elles m'ont posé différentes questions qui ont été relayées à ELI10, puis j'ai diffusé les retours directement aux commissaires. S'il n'y a pas d'autres questions, je ne reviendrai donc pas sur ces détails et je vous invite à bien vouloir approuver cette dépense.

Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom de la CGF) : J'en profite pour dire que le même résultat, pour les points 3 à 8, va être proposé. Tous ont été acceptés à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances. Différentes questions ont été posées et, en mon nom, mais je pense aussi au nom de tous les commissaires, je remercie le Conseil communal pour toutes les réponses qui ont été apportées sur le moment ou dans les jours qui ont suivi. Merci vraiment pour cette minutie dans les réponses.

M. Ph. Lüthi (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, je vais faire une seule intervention pour les points 3,4,5 et 6. Nous avons discuté en séance de préparation de ces différents points et nous remercions le Conseil communal pour son travail et les différents spécialistes qui sont intervenus dans ces projets. Nous nous réjouissons de voir les améliorations, la plus-value que cela apporte aux différents routes et bâtiments de notre commune et sommes bien conscients que ces travaux sont nécessaires. Le groupe socialiste acceptera ces quatre points à l'unanimité.

Mme C. Durngat Lopez (au nom du groupe VEL) : Monsieur le Président, nous vous remercions pour ces rapports que nous avons lus et que nous approuverons à leur majorité. Je parle des points 3, 4, 5 et 6.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, si vous me le permettez, je ferai également une unique intervention pour les rapports 3, 4, 5 et 6. Notre groupe, très soucieux de la qualité de nos infrastructures communales, a pris connaissance de ces quatre rapports et se réjouit de l'entretien continu de celles-ci. Quelques remarques et questions ont reçu des réponses adéquates de la part des différents dicastères concernés. Nous avons en l'occurrence proposé le traitement des armoires électriques par une peinture anti-tag afin de permettre un entretien plus aisé, peinture dont les références seront communiquées au Conseiller communal en charge du dossier. Ces objets ont été acceptés à l'unanimité par notre groupe et nous profitons de cette occasion pour adresser nos remerciements à tous les services concernés. Merci de votre attention.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 relatif à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 138'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice « Pinceleuses »

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 400'000.00 ayant pour cadre le remplacement de compteurs électriques

M. G. de Reynier (CC) : Je regrette d'interrompre notre Président, mais vous avez remarqué que nous avons proposé un taux d'amortissement de 3%, car nous visons une durée de vie des armoires de 33 ans. Ici, pour les compteurs, nous vous avons proposé un taux d'amortissement de 5% l'an comme si nous visions une durée de vie de 20 ans. Avec Mme R. Piscopiello et Eli10 SA, nous avons eu des échanges pour connaître la véritable durée de vie de ces compteurs. Il s'avère que la société des électriciens préfère amortir ces compteurs sur 15 ans. De ce fait, nous avons proposé au Conseil communal d'être prudents, donc d'amortir plus vite. Si nous amortissons sur 15 ans, le taux est de 6,5%. Mme R. Piscopiello et moi-même avons proposé ce soir à nos collègues de modifier l'arrêté dans ce sens. C'est-à-dire que ce soir, nous allons aussi vous proposer de voter cet arrêté avec un taux de 6,5% pour un amortissement sur 15 ans, donc de modifier l'article 2. C'est aussi grâce à des personnes comme Mme J. Koller, que nous avons insisté sur ce point. Nous n'avions pas vraiment senti la nuance, mais en parlant avec Eli10 SA et en remarquant que nous avons cette latitude d'être un peu plus prudents, nous souhaitons le faire. Vous saisissez bien qu'en amortissant plus vite, nous sommes prudents.

Et puisque j'ai la parole, j'aimerais encore vous signaler un point qui n'est pas totalement réglé, mais à nouveau, il s'agit d'un point qui est favorable à notre décision, à savoir qu'aujourd'hui, d'après le rapport, nous devrions avoir remplacé 950 compteurs et il se trouve que nous en avons déjà remplacé 1000. Je n'arrive pas à vous dire exactement comment nous avons fait pour remplacer tous ces compteurs. Le dernier crédit concernait 650 compteurs. Nous avons recherché, avec Mme R. Piscopiello, le service de la comptabilité et Eli10 SA, et nous avons remarqué que le crédit annuel pour les « pépins » avait été utilisé pour remplacer certains compteurs, mais sans pouvoir identifier combien en 2020, 2021 et 2022. Il est certain que nous en sommes aujourd'hui déjà à 1000 et que selon un mail de M. Frutschi (Eli10 SA), il semblerait qu'il serait encore possible de remplacer quelques compteurs avant d'entamer le crédit que vous allez voter. Probablement qu'ils ont coûté un peu moins chers que prévu. En d'autres termes, vous allez voter un crédit de CHF 400'000.00 pour 2000 compteurs et il est possible que nous n'en utiliserons que CHF 360'000.00. Désolé de ne pas pouvoir être plus précis, j'ai pourtant essayé de comprendre ; j'ai reçu des factures et je l'avais déjà dit à la Commission de gestion et des finances, le compte n'est pas bon, mais comme c'est dans le bon sens, je vous propose de néanmoins aller de l'avant.

Mme M. Gontier (en son nom) : J'ai plusieurs questions à propos des compteurs. Premièrement, est-ce qu'ils seront connectés de manière filaire ou par wifi ? Et s'ils se connectent de manière filaire, est-ce que le wifi sera émis en continu ou pas ? Dans le sens où ceci peut concerner les consommateurs finaux. Si, par exemple, c'est en wifi, d'expérience, il y a plusieurs personnes qui se préoccupent de cela et qui ne veulent pas être exposés aux hautes fréquences dans leur intérieur, est-ce qu'elles auront le libre choix ? Selon un article sur l'approvisionnement en électricité, je lis qu'il y a le libre choix du consommateur, mais est-ce le propriétaire ou le locataire ? J'ai connu une locataire qui se demandait après plusieurs semaines pourquoi elle avait des troubles de santé et de sommeil et elle a appris que c'était un compteur intelligent, mais elle n'avait pas été avertie. Ensuite, j'ai encore lu que ces compteurs sont fabriqués en Slovénie. J'aimerais savoir si certains sont fabriqués en Suisse également ou non. J'imagine que le coût serait bien supérieur, mais c'est par curiosité.

M. G. de Reynier (CC) : Merci pour vos questions. Je commence par la dernière, ce modèle-là n'est pas fabriqué en Suisse. Il est fabriqué en Slovénie. Pourquoi est-ce que nous avons choisi celui-là ? C'est parce que c'est aussi le fournisseur de Viteos. Pourquoi prenons-nous le même que Viteos ? Cela, je ne le sais pas. Je sais qu'il y a aussi des compteurs intelligents qui sont fabriqués en France et certainement ailleurs. Dans tous les cas, celui qui a été choisi est ce modèle slovène, comme Viteos. Pour les premières questions, je parle aussi au nom des autres personnes qui ont reçu les explications. J'ai compris que ce n'était pas par wifi que les données étaient transmises, mais par l'intérieur du réseau câblé. Est-ce que quelqu'un peut l'expliquer mieux que moi ?

M. L. D'Andrea (CC) : J'étais en séance avec Eli10 SA et M. G. de Reynier mercredi passé et j'ai profité de demander puisque cette question avait été posée dans notre séance de groupe. Eli10 SA nous a expliqué que les compteurs sont câblés jusqu'à l'armoire, qui se trouve dans la rue, puis les compteurs peuvent émettre en wifi pour transmettre toutes sortes d'informations, avec d'autres données ou d'autres compteurs. Dans tous les cas, ce n'est pas du wifi depuis le compteur, qui est soit dans sa maison, soit dans son appartement, si nous sommes locataires. Normalement, ces compteurs sont câblés. Nous ne sommes pas experts non plus, mais c'est ce que nous avons compris.

Mme M. Gontier (en son nom) : Cela me semble logique que cela soit possible, toutefois, j'aimerais savoir si c'est vérifiable. Est-ce qu'il y a déjà des compteurs installés à Boudry ? En effet, lorsque j'ai fait des expertises en pollution électromagnétique, à chaque fois que j'étais chez des gens qui avaient des compteurs intelligents, cela émettait aussi chez eux.

M. G. de Reynier (CC) : Oui, tout à fait. À Boudry, le quartier de Praz qui est déjà équipé en compteurs intelligents et sauf erreur, presque tous ont déjà la connexion. Si quelqu'un habite les Praz, nous pourrions aller vérifier chez lui ou alors je demande à M. J. Frutschi qu'il nous dise comment il procède lors de ces installations ou je m'arrange pour vous mettre en contact avec les deux personnes qui s'occupent exclusivement de cela chez Eli10 SA. Et c'est toujours le consommateur final, celui qui paie la facture, qui a le compteur.

Mme M. Gontier (en son nom) : Le cas échéant, si cela émettait, est-ce qu'il y a une volonté de la Commune de modifier cela, d'avoir des compteurs qui n'émettent pas de haute fréquence, par exemple ?

M. G. de Reynier (CC) : Aujourd'hui, il n'y a pas de choix qui est fait. Mais sûrement que c'est faisable, nous pouvons le demander et peut-être que ce n'est pas beaucoup plus cher. Après je ne sais pas si nous pouvons faire une fois de la connexion et une autre fois autrement. Je vous propose que je procède comme je l'ai fait pour la Commission de gestion et des finances, je fais un échange de mails avec M. Frutschi et je vous le transfère.

Mme M. Gontier (en son nom) : Volontiers. Merci de votre réponse.

M. A. Sandoz (en son nom) : Je suis un peu perturbé par ces histoires d'amortissements. Avant, cela ne m'interpellait pas et j'ai eu le sentiment que tout était réglé selon le type d'investissement par la LfinEc. Et là, j'ai l'impression que nous avons une marge, une latitude et je n'ai pas bien compris le pourquoi du comment, mais je voulais savoir si nous pouvions maintenant décider nous-même, sans égard au type d'investissement.

M. G. de Reynier (CC) : Nous allons dans le sens où nous sommes plus prudents. Honnêtement, nous n'avons pas posé formellement la question au Service des communes, mais je laisse la parole à ma collègue, Mme R. Piscopiello.

Mme R. Piscopiello (CC) : En effet, il y a la LfinEc et aussi le règlement RLfinEc. Et si nous prenons les taux d'amortissement conseillés par le RLfinEc, nous avons effectivement deux possibilités pour des compteurs électriques. Une de ces possibilités est de choisir un taux pour 15 ans ou alors pour 20 ans. Il est aussi proposé de regarder avec les gens du terrain, chose que nous avons faite. Nous avons cette possibilité parce que les compteurs électriques sont mentionnés à deux endroits différents dans la LfinEc, mais sinon, en effet, nous sommes tenus par cette loi.

M. A. Sandoz (en son nom) : Merci, c'était l'élément qu'il me manquait.

Le Président lit l'arrêté modifié, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 31 voix et 2 abstentions.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal

Mme M. Braghini (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, selon la loi fédérale de janvier 2004, nous sommes tenus de mettre en conformité LHand les arrêts de bus sur notre territoire et ceci d'ici la fin de l'année 2023. Comme vous pouvez le constater, Boudry compte 35 arrêts de bus, c'est beaucoup. Nous nous sommes engagés depuis 2020 à mettre la totalité de ces arrêts en conformité, sauf quatre qui dépendent de TransN et des CFF et les 3 qui sont en noir dans le tableau, ce qui signifie que ce sont des arrêts de priorité 3 et que nous ne sommes pas tenus de les adapter. Je crois que c'est une satisfaction pour nous d'être conformes à la loi d'ici la fin de cette année. Je me tiens volontiers à votre disposition si vous avez des questions.

M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, plus que quatre et la Commune de Boudry aura réalisé la mise en conformité de tous ses arrêts de bus conformément à la loi LHand. Et sur ces quatre derniers, seule une partie des frais sera à la charge de la Commune car les CFF ainsi que TransN seront également mis à contribution. Le PLR tient donc à féliciter notre Conseil communal pour la diligence qu'il a mis à réaliser ces travaux dans les délais impartis. Pour la suite, nous aurons encore le temps de respirer, car ce n'est pas demain la veille que ces deux services fédéraux et cantonaux se décideront à une prochaine réalisation. Et oui, ce sont encore CHF 150'000.00 que nous devons investir, mais nous voyons vraiment le bout du tunnel, alors que bon nombre de nos communes voisines n'en sont encore qu'à quelques dizaines de pourcents des travaux qu'elles ont également l'obligation de réaliser et tout de même encore rapidement puisque le délai imparti était de 20 ans à dater de l'entrée en vigueur de la loi, soit le 1^{er} janvier 2004, et qu'il échoit donc en cette fin d'année 2023. Le PLR compte bien entendu sur notre Exécutif ainsi que notre service technique pour que ces prochains travaux et réalisations soient également réalisés au meilleur prix. Merci de votre attention.

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : Le groupe a pris connaissance de ce rapport et en remercie les auteurs. Il est juste la suite de ceux que nous avons déjà votés et nous sommes contents d'arriver au bout de cette mise en conformité LHand des arrêts de bus. Nous l'accepterons à l'unanimité.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Nous accepterons aussi à l'unanimité ce crédit pour terminer cette mission.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 747'400.00 pour le réaménagement de surface et le renouvellement d'infrastructures souterraines du carrefour des Chézards

Mme M. Braghini (CC) : Je prends la parole en premier. Mes deux collègues, MM. G. de Reynier et L. D'Andrea, la prendront peut-être plus tard, mais ils m'ont laissé la priorité pour vous en parler. Comme vous avez pu le lire, les réflexions autour de ce carrefour ont commencé il y a 6 ans. Les dicastères de l'aménagement du territoire et de la sécurité ont analysé plusieurs variantes pour arriver à cette solution, qui s'impose à mon avis, pour des questions essentiellement de sécurité, par exemple pour les cyclistes, et de mobilité (amélioration de la giration). Nous relevons bien sûr aussi que le développement de la zone industrielle de Boudry est conditionné à l'adaptation de ce carrefour. Nous sommes conscients que ce n'est pas une solution idéale, mais l'endroit est très contraignant et la marge de manœuvre faible. La gestion des feux sera également améliorée et puis dans 10 ans peut-être, d'autres solutions vont être trouvées, mais aujourd'hui, cette variante (affichée à l'écran) a été choisie après beaucoup de séances de réflexion.

M. L. D'Andrea (CC) : Mesdames, Messieurs, encore un petit mot pour souligner ce que Mme M. Braghini a dit. Certains ont traité la solution d'emplâtre sur une jambe de bois. Je dirais que c'est plutôt une prothèse. C'est vraiment le moins pire que nous pouvons faire, tout en sachant que nous ne pouvons pas faire de miracle. Au début de cette législature, nous avons eu rendez-vous avec les entrepreneurs qui souhaitaient développer cette zone mais qui se trouvaient confrontés à la limite de ce carrefour. Ils nous demandaient vraiment une adaptation pour pouvoir continuer leur développement. Maintenant, cela ne veut pas dire qu'une fois le carrefour modifié, le développement va reprendre de suite. En revanche, il faut que ces travaux se fassent afin d'éviter de se retrouver devant une impasse. Si un développement est souhaité et qu'en raison de travaux pas encore réalisés, rien ne peut démarrer, c'est embêtant. Nous savons que cela prend du temps de faire ces études et lancer un chantier. Encore une fois ici, le grand gain, c'est la mobilité douce qui est assurée et les girations qui sont revues et améliorées, parce qu'avant, nous avions quand même des camions qui restaient coincés au milieu de la voie du tram. Les feux aussi seront revus, donc toute la fluidité de ce carrefour sera améliorée et, en plus, nous permettrons le développement de ce secteur. C'est vrai que c'est un montant important, mais c'est le moment de l'investir, surtout que cela fait des années que nous en parlons et que vos confrères de Milvignes ont accepté ce crédit.

M. G. de Reynier (CC) : Si les échanges et les discussions avec Milvignes ne sont pas toujours aisés dans le cadre de notre travail pour vous préparer un contrat de fusion sur lequel vous devrez voter, je dois vous dire que sur cet objet, nos rapports ont été excellents. Nous avons eu beaucoup de chance d'avoir Mme M. Lanthemann qui a piloté l'avancement de ce projet, qui a expliqué à son Conseil à quel point cette solution proposée devait être acceptée alors même que certains ont été réticents. Ils ne voyaient pas trop le développement possible de leur côté. Il leur semblait que c'était plutôt Boudry qui pourrait

se développer, mais elle leur a montré que la zone de Milvignes allait aussi encore se développer et que, peut-être, un jour Boudry et Milvignes seraient la même commune et que cela ne serait pas très constructif de trop hésiter. Elle les a vraiment encouragés et je pense que c'est mon, notre rôle de reconnaître que Mme M. Lanthemann a travaillé très sérieusement dans ce dossier, aussi pour Boudry. Même si, et je l'ai déjà dit, je ne suis pas emballé par la solution proposée, il n'y en a pas d'autre. Il faut donc l'accepter. Oui, c'est un montant, mais ce n'est pas considérable. Et, oui, dans 10 ans, il faudra peut-être faire clairement autre chose.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes conscients que ce carrefour nécessite un réaménagement important, néanmoins les enjeux techniques et financiers pour aboutir à la solution optimale ne sont pas réalistes actuellement. La variante retenue apparaît ainsi comme la meilleure solution, mais uniquement à court et moyen termes. Nous relevons les nombreux avantages de ce projet, dont notamment l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des utilisateurs du carrefour et l'opportunité de développement économique de la zone industrielle des Chézards. La Commune de Milvignes, qui bénéficiera des avantages de ce projet de réaménagement, a également accepté de financer des travaux selon la répartition financière décidée. Dans ce cas, le groupe PLR soutiendra à sa grande majorité l'arrêté proposé par le Conseil communal. Merci de votre attention.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : Normalement, il est habituel de dire en préambule que nous avons lu le rapport avec attention et que nous en remercions les auteurs. Je ne dérogerai pas à cette règle. Sinon, je ne vais pas enfoncer trop de portes ouvertes. Les arguments ont été mentionnés. Le groupe socialiste a des camarades qui sont adeptes de la mobilité douce et qui seront particulièrement sensibles à tout ce qui sera fait en matière d'amélioration en faveur de la mobilité douce. J'ai aussi pu me reconnaître comme un adepte de l'emplâtre sur la jambe de bois. C'est vrai qu'au prix que cela coûte, nous pouvons mettre la prothèse. Le groupe socialiste est aussi sensible aux arguments présentés, c'est-à-dire à l'opportunité de faire quelque chose, parce que nous y sommes presque obligés, et encore plus obligés par le fait que Milvignes nous a précédés et qu'ils mettent plus d'argent que nous alors que la zone elle-même n'est pas forcément sur leur territoire. Cela nous paraît donc aussi une opportunité qui en vaut la peine. Aux dernières nouvelles, mes camarades accepteront à l'unanimité ce rapport.

M. S. Bigler (au nom du groupe VEL) : Nous avons également pris connaissance de ce rapport et nous l'accepterons à l'unanimité.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le Plateau de la Gare

M. L. D'Andrea (CC) : Ce rapport repasse devant vous ce soir, suite à votre demande de février de clarifier un certain nombre de points. Il est repassé en commission, avec une longue liste de questions. Les discussions ont été positives et nous avons pu répondre à la plupart des interrogations. J'espère que le retour dans vos groupes s'est bien passé, via les différents membres de cette commission PAL. Les modifications demandées ont été apportées au rapport, elles concernaient essentiellement des précisions. La zone d'étude du MEP a été légèrement modifiée par rapport à la première proposition. Aujourd'hui, je peux vous confirmer que WALO participera à hauteur de CHF 50'000.00. Si je résume, le Canton nous donne CHF 50'000.00, WALO CHF 50'000.00, l'hoirie du Pasquier nous donne

CHF 100'000.00, donc ce MEP nous coûtera finalement CHF 210'000.00. Encore une question qui m'a été soufflée. Nous avons envoyé cet appel d'offre à cinq bureaux différents, desquels nous avons reçu trois offres et nous avons choisi la moins chère des trois et la meilleure en qualité qui est celle d'Urbaplan. En commission, nous avons rediscuté de ce budget et je crois que les commissaires ont bien compris qu'il n'était malheureusement pas possible de proposer un MEP moins cher. Encore une fois, le but des MEP est de permettre d'obtenir plusieurs propositions sur la structure urbaine, en l'occurrence, de ce Plateau de la Gare, des aménagements paysagers, de la programmation urbaine, c'est-à-dire quels types d'affectations, quels types d'activités, quels équipements, des réseaux de mobilité du futur secteur, mais aussi ce que ce dernier impacte comme réseaux de mobilité au sens général, nous pouvons penser au giratoire, en bas, près du Centre de l'Île, ceci afin de garantir et de définir l'image directrice du développement de ce Plateau. Vous l'avez compris, nous sommes vraiment dans la planification. Nous pouvons le comparer à l'étude en vue de la rénovation du Collège de Vauvilliers, nous dépensons de l'argent pour planifier cette construction, pour comprendre où nous allons. Ce n'est pas exactement la même chose, mais c'est dans le même sens que nous allons dépenser de l'argent pour la planification territoriale. Je réponds encore volontiers aux questions, mais j'insiste encore sur le caractère important de ce MEP pour le développement de notre commune.

Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom de la CGF) : Après les quelques modifications faites à ce rapport, il y a eu encore quelques discussions et questions, puis ce dernier a été accepté par 6 voix et une abstention.

Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, je remplace au pied levé M. R. Dubois, notre spécialiste et Président de la Commission PAL, qui est malheureusement retenu par des obligations au Grand Conseil où il défend aussi notre Commune, puisque les prochains thèmes seront liés à Boudry avec le Centre de requérants d'asile et la politique fiscale. Nous maintenons notre position favorable pour le MEP. Après les précisions apportées par le Conseil communal et avec les différentes informations que nous avons pu obtenir, nous avons bien compris la nécessité d'avoir trois bureaux qui participent à ce projet. Nous avons bien compris la pertinence de ce choix, donc nous approuverons ce crédit.

M. H. Da Silva (au nom de la Commission PAL) : Monsieur le Président, la Commission remercie Mme M. Lepori (aménagiste) et M. L. D'Andrea pour leur réactivité. Suites aux clarifications et aux modifications apportées lors de la séance du 7 mars 2023, la Commission a accepté le rapport par 7 voix et une abstention.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe tient tout d'abord à féliciter les Commissaires, membre de la Commission PAL, ainsi que le personnel technique communal, notamment Mme M. Lepori et le Conseil communal pour le travail fourni suite à la demande de renvoi du rapport lors du dernier Conseil général du 20 février. Plusieurs questions, remarques, commentaires et réponses ont été discutés lors de la séance du PAL du 7 mars afin d'aboutir à la version du rapport qui nous est présentée ce soir. Pour la première fois de la législature, le groupe PLR n'est pas parvenu à adopter une position de groupe. En effet, lors de la séance de groupe, les votes étaient partagés en trois tiers égaux. Nous avons toutefois émis le souhait unanime de mettre en concurrence le bureau qui organise le MEP, je remercie M. L. D'Andrea d'y avoir répondu. Merci de votre attention.

Mme C. Prince Rosenfeld (au nom du groupe VEL) : Le groupe acceptera à la majorité ce rapport.

M. D. Facchinetti (en son nom, ainsi qu'aux noms de Mme N. Chapuisod et M. C. Buschini) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport du Conseil communal complique, à nos yeux, inutilement la situation du Plateau de la gare. Si nous sommes d'accord que le développement intelligent du Plateau de la gare nécessite une planification de qualité, nous divergeons

fondamentalement avec l'exécutif lorsque celui-ci écrit que les incertitudes sont encore nombreuses et importantes quant au développement du Plateau de la gare. Il nous semble en effet que le contenu du développement des deux plus grandes parcelles du Plateau, à savoir Sur-la-Forêt et Champ Creux, peut déjà être identifié : il doit s'agir d'habitations, d'appartements protégés, peut-être d'un EMS, et d'une crèche. Il ne saurait s'agir d'entreprises, d'industries, de commerces ou d'école.

Peut-être avez-vous lu l'édition du 30 mars dernier d'ArclInfo qui décrivait le projet dit « Le Clos » développé par la Commune de Cornaux en étroite collaboration avec une entreprise locale qui se veut pionnière en matière de développement durable. Ce projet du Clos, qui couvre certes une surface plus petite que notre Plateau de la gare, est comparable, sur le principe, avec ce que doit devenir notre Plateau de la gare sur ses deux principales parcelles, soit celles de Sur-la-Forêt et de Champ Creux. Le terrain du projet du Clos, qui se trouve aussi près d'une gare CFF, comprendra des appartements protégés, une crèche, un EMS et des logements. Selon les informations fournies par le Président de la Commission ad hoc du projet du Clos, M. Cédric Baudet, ledit projet a été réalisé sans mandat d'étude parallèle, donc à moindre frais pour la Commune de Cornaux, mais en étroite collaboration avec une entreprise locale qui veut se profiler en matière de développement durable et avec laquelle les échanges ont été constants et constructifs.

Par ailleurs, lors de la séance de la Commission du PAL du 7 mars dernier, il a été répondu aux questions des Commissaires que les MEP n'étaient pas indispensables au développement du Plateau de la gare. Le développement réussi du sud du Plateau de la gare en 2013-2014 a montré que notre Commune peut aménager son territoire avec intelligence et succès, sans dépenser plusieurs centaines de milliers de francs de l'argent des contribuables dans des MEP somptuaires. Ainsi, considérant que ces MEP ne sont ni indispensables ni nécessaires, et dans le souci constant de bonne gestion de l'argent public, nous refuserons la demande de crédit de CHF 410'000.00 pour l'organisation des MEP pour le Plateau de la gare. Merci de votre attention.

M. C. Buschini (en son nom) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une vision plan du Plateau de la Gare a déjà été présentée dans le PAL par Urbaplan, plan directeur des pôles de gare et agglomérations en novembre 2022 avec Boudry (pages 68, 69, 70, schéma de synthèse des enjeux et freiner le remplissage de la zone industrielle). Dès lors, vous nous demandez de recommencer cette étude, sans tenir compte de cette dernière et pas un mot de la zone « Gavotte » et des parcelles 7200, 7203 et 7409, route des Conrardes. Ces raisons me poussent à ne pas vouloir d'une nouvelle étude.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 21 voix contre 7 et 5 abstentions.

10. Demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 ayant pour objet le remplacement des luminaires de la piscine du collège de Vauvilliers

M. J.-M. Buschini (CC) : Ce rapport est plutôt simple et comprend une petite demande de crédit. Il s'agit de remplacer cet éclairage en bout de course. Ces luminaires n'existent plus, il faut les remplacer. Il faut aussi que nous passions à du LED. Comme indiqué dans le rapport, cela permettra une économie d'énergie de 55%. De plus, nous vous proposons d'accompagner ce LED d'un système intelligent qui tient compte de la lumière extérieure, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque la piscine est allumée de 8h00 le matin jusqu'à 22h00. Nous ne pouvons pas non plus attendre la réfection complète du collège pour faire cette rénovation, sinon il faudra équiper tous les élèves de lampes frontales pour aller nager.

Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom de la CGF) : La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Nous avons examiné ce rapport avec attention et remercions le Conseil communal de ces détails techniques, très fouillés. Nous pensons que ce remplacement est indispensable, d'autant plus qu'il permettra des économies comme cela vient d'être rappelés, donc nous le voterons à l'unanimité.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout comme nos collègues du groupe socialiste, nous avons étudié attentivement le rapport du Conseil communal et tenons à relever les points positifs du remplacement des luminaires de la piscine de Vauvilliers, à savoir les économies d'énergie, les économies des deniers publics et la meilleure qualité d'éclairage offerte aux usagers. La qualité du projet présenté conduit la quasi-unanimité du groupe PLR à accepter l'arrêté du Conseil communal. Le montant du crédit ne relevant pas des marchés publics, le groupe PLR invite le Conseil communal à ne demander des offres qu'aux entreprises de Boudry actives dans le secteur de l'électricité et à confier la réalisation des travaux à celle qui aura transmis la meilleure offre. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Bigler (au nom du groupe VEL) : Nous avons également étudié avec attention ce rapport et le groupe l'acceptera également à la majorité.

M. J.-M. Buschini (CC) : Pour répondre à la question de M. D. Facchinetti, évidemment que nous demanderons des offres aux entreprises locales en premier. Il peut arriver, sur certains dossiers, que nous devons élargir la demande au niveau régional. Pour ce cas, nous avons deux entreprises avec lesquelles nous travaillons régulièrement. Bien évidemment, c'est à elles que nous demanderons des offres.

M. B. Geiser (en son nom) : Quelles garanties avons-nous de trouver des pièces de rechange, lorsqu'il y en aura besoin sur ces nouveaux luminaires, puisque c'est une des raisons pour lesquelles nous devons changer ces lampes ? Serait-il possible d'ajouter cette précision dans les offres demandées ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Je ne suis pas visionnaire, je ne peux pas vous dire pour dans 15 ou 20 ans, mais évidemment que nous allons nous assurer que, pour un certain nombre d'années, nous pourrons profiter de pièces de rechange.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Interpellations

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, suite à l'article publié fin mars décrivant le bilan de la période d'extinction de l'éclairage public en Ville de Neuchâtel depuis cet automne comme très positif, et à leur décision de maintenir l'extinction à l'avenir, je pense que notre Commune poursuivra aussi dans cette ligne. Dans cet article, la Ville de Neuchâtel se réjouit d'avoir réduit considérablement sa consommation et met en avant son objectif de préserver la biodiversité.

À ce sujet, j'aimerais vous apporter quelques éléments d'information sur les effets concrets que la lumière artificielle a sur nos animaux à Boudry, comme partout dans le monde. Pour nos animaux nocturnes, les rayons lumineux agissent comme une barrière infranchissable.

Cette barrière lumineuse morcelle leur territoire, limite leur rayon d'action et leur capacité à se nourrir, contribuant ainsi directement à leur extinction. Quant aux oiseaux migrateurs, ils sont désorientés dans leurs déplacements, et peuvent tourner jusqu'à épuisement autour de halos de lumière. De même, un seul lampadaire tue jusqu'à 150 insectes au cours d'une nuit d'été. La pollution lumineuse influence aussi les systèmes circadiens et endocriniens de tous les êtres vivants, et même la photosynthèse des végétaux.

Pour toutes ces raisons, elle est un des facteurs responsables de la disparition fulgurante des insectes, des oiseaux et de la biodiversité en général. Je rappelle que nous dépendons de la biodiversité pour notre survie, et non l'inverse. Sans pollinisation, pas de nourriture pour nous ! La situation est alarmante : un tiers des espèces encore existantes en Suisse est menacé d'extinction ! Maintenant au sujet de la sécurité, aucun incident majeur lié à l'extinction n'est à déplorer à Boudry, et aucune étude scientifique connue ne démontre que l'éclairage public réduise ou augmente les incivilités ou la criminalité. Elle ne sert qu'à réduire le sentiment d'insécurité, mais à quel prix pour la biodiversité ? La présence visible d'agents de sécurité a par contre démontré son efficacité dans la prévention de la criminalité et du vandalisme, mesure actuellement utilisée à Boudry.

Quant aux économies d'énergies réalisées, l'extinction des deux derniers mois de l'année 2022 a permis d'économiser à Boudry pas moins de CHF 14'000.00 !

Comme nous avons maintenant, grâce à notre Service des Travaux Publics, la possibilité technique d'éteindre, à quelques exceptions près, à l'heure et aux endroits voulus, j'aimerais que le Conseil communal puisse nous exposer les horaires d'extinction prévus, ainsi que les raisons qui expliquent ces décisions.

Vous m'avez compris, pour la faune, la pause nocturne la plus longue est la meilleure.

Après décision sur les horaires, je pense aussi qu'une lettre adressée aux entreprises éclairant toute la nuit serait opportune, afin de leur demander de s'y conformer également.

Voici une série de propositions d'horaire, que nous pourrions peut-être soumettre pour avis à notre Conseil :

- L'éclairage du matin pourrait s'enclencher à 5h30 toute l'année. En effet, la grande majorité de la population ne commence pas le travail avant 6h00.
- La nuit, l'extinction pourrait avoir lieu à 23h30 en semaine, et 20 minutes après l'arrivée du dernier tram le vendredi et le samedi soir, au plus tard à 1h00 du matin, et ceci seulement le long des axes piétonniers principaux.

Je vous remercie d'avance de vos réponses quant aux horaires et à la lettre d'incitation adressée aux entreprises locales (*ndlr : Toutes les sources sont listées sur le document de l'interpellation*).

Mme M. Braghini (CC) : Madame, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre interpellation et je me permets de vous apporter des détails concernant l'horaire d'extinction de l'éclairage public et la lettre aux entreprises locales. Suite au dépôt de la motion du PLR en 2019, au sujet de la pollution lumineuse, le Conseil communal a toujours pris au sérieux cette problématique. Le bilan de l'extinction de l'éclairage public depuis novembre 2022 est positif et nous allons heureusement et certainement la poursuivre. RNL (Région Neuchâtel Littoral), concernant la région de La Grande Béroche jusqu'au Landeron, a déjà entamé une réflexion par un sondage qui a donné les résultats sur les points suivants :

- régler la problématique des passages piétons

- trouver des synergies pour la modernisation, les changements de ces systèmes d'éclairage, faire des comparatifs ensemble pour faciliter les décisions des communes
- harmonisation des horaires
- motiver les privés à participer
- développer une trame noire ; à ce sujet, je vais vous donner la définition : prendre en compte le paysage nocturne et les besoins d'obscurité des espèces qui vivent la nuit, donc des corridors écologiques
- prendre en considération la biodiversité, la nature. Par ailleurs, en date du 5 mai, une séance prévue pour analyser les résultats de la démarche au sein de la commission d'aménagement du territoire de la région Neuchâtel Littoral
- définir le rôle que les urbanistes communaux peuvent jouer sur cette thématique
- et prendre contact avec les techniciens en charge du dossier.

Donc, vous vous rendez compte que nous sommes vraiment en train d'analyser l'ensemble des sujets que vous avez soulevés.

En ce qui concerne la question technique, j'ai contacté Eli10 SA, qui m'a donné les indications suivantes : il est possible de programmer des horaires différents la semaine et le week-end. Mais les horloges sont définies par le câblage existant, il n'est donc pas possible de choisir précisément quel lampadaire est allumé ou ne l'est pas. Cela serait encore bien plus complexe. Nous avons pris note de votre demande d'adresser une lettre aux entreprises qui éclairent toute la nuit. Je vous confirme, Mme Durgnat, que notre volonté est de poursuivre les démarches afin de répondre aux préoccupations qui découlent de la pollution lumineuse. Nous tiendrons donc au courant le Conseil général de la suite que nous donnerons à tout ça. D'ici le mois de juin, nous aurons des informations concrètes. J'espère avoir répondu à vos attentes tout en précisant qu'une interpellation, selon notre article 33 du RGC, ne donne pas suite à discussion.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Merci beaucoup. Oui, je suis satisfaite, à une seule condition : c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que le fait de se mettre ensemble avec toutes les communes servent à un nivellement par le bas. Parce qu'il n'y a aucune raison que Boudry ne montre pas l'exemple.

Informations du Conseil communal

Mme R. Piscopiello (CC) : Je voulais vous parler d'un sujet que vous avez certainement déjà lu ou entendu. Actuellement, le Conseil d'État veut faire voter une loi au Grand Conseil, une loi urgente qui plafonnerait les revenus des personnes morales, en tout cas pour un certain nombre de communes. Personnellement, je pense que c'est une Lex Boudry qui est en train de se mettre en place et nous nous battons contre cela. Si nous ne sommes aujourd'hui pas contre le fait de revoir la péréquation financière et de mettre en place une nouvelle réforme, nous sommes totalement contre cette loi urgente pour plusieurs raisons : déjà par rapport au principe de rétroactivité, nous relevons une inégalité grossière, une violation du principe de la bonne foi, de l'ingérence et une attaque de l'autonomie des communes. À ce jour, nous avons déjà rencontré deux fois le Conseil d'État, une fois le Conseil communal *in corpore* et une fois M. G. de Reynier et moi-même. Nous leur avons fait part de notre mécontentement face à ce rapport. Entretemps, je suis aussi de très près, par le biais de la CDC Finances, donc la conférence des directeurs communaux et de l'ACN qui, eux, vont rencontrer la Commission fiscalité du Grand Conseil. J'ai également souhaité demander à la Commission de nous recevoir et elle va me recevoir. La Commission ne souhaite qu'une seule personne pour entendre Boudry. Nous nous sommes longuement concertés au sein du Conseil communal. Si cette loi urgente, qui doit être votée au 2/3, devait toutefois être acceptée, nous nous gardons le droit soit d'évoquer un référendum, soit un recours. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : J'avais une question à vous poser et vous y avez déjà pratiquement répondu, mais je crois qu'il est important pour notre groupe de relever la stupéfaction et la profonde irritation que nous avons éprouvées lorsque nous avons pris connaissance du projet de loi du Conseil d'État. Vous avez mentionné l'urgence, l'effet rétroactif, excusez du peu ! Nous vous rejoignons dans votre analyse qu'il s'agit bien d'une Lex Boudry qui semble vouloir punir et freiner une Commune qui va aujourd'hui mieux après des années de difficultés financières. Cela est inacceptable, tant sur le fond que sur la forme. Nous avons une question, au niveau de votre plan de bataille, portant sur les plans politique et juridique : avez-vous imaginé envoyer une lettre à chaque député pour expliquer la position de Boudry, sachant que le vote se fera au 2/3 ? Chaque vote pourrait compter, cela pourrait être une idée. Nous vous assurons que le groupe PLR vous soutient et se tient à votre disposition, si vous le souhaitez, pour vous appuyer dans vos démarches.

Mme R. Piscopiello (CC) : Merci. Non, je n'ai pas pensé écrire à chaque député. Je pense que dans un premier temps, comme je vais rencontrer la Commission fiscalité le 3 mai, je souhaite déjà voir les questions qu'ils me poseront et leurs arguments, puis nous avancerons progressivement. Mais je vous remercie de votre soutien, de votre aide.

M. G. de Reynier (CC) : J'aimerais souligner le travail considérable que fait Mme R. Piscopiello. J'ai assisté, je souhaite vous le dire, parce ce n'est pas souvent que nous assistons à un débat entre deux « camarades », comme le disait M. A. Sandoz tout à l'heure, qui essayent de se convaincre l'un et l'autre et le PLR qui est spectateur. Voyez, ce n'est pas tous les jours que l'on voit cela. J'ai vraiment vu Mme R. Piscopiello se battre et, pour répondre à M. D. Facchinetti, il est à mon avis préférable qu'elle aille seule discuter en Commission fiscalité et qu'elle essaie de travailler là. Si nous écrivons à tous les députés, je suis navré de le dire, mais je ne pense pas que nous allons gagner les députés du Haut et des Vallons, c'est impossible. Ceux-ci espèrent que nous répartissions plus. Nous en discuterons encore au Conseil communal. Ce que je peux encore vous dire, c'est qu'il s'agit d'une loi qui devra être votée, ce n'est pas un projet de loi du Conseil d'État, c'est une loi à voter par le Parlement et je pense qu'ils vont avoir les 66 voix nécessaires et ensuite, notre plan de bataille, cela sera de décider si nous lançons un référendum. 4500 signatures, nous les trouverons aussi. La votation populaire, c'est vraiment un autre problème. Notre idée, nous allons en parler à notre mandataire habituel, consiste plutôt à déposer un recours en matière de droit public contre la loi. Nous avons donc 30 jours depuis la publication de la loi qui sera votée à fin mai par les deux tiers si cela joue, loi qui ne vaut que pour deux ans. C'est une loi de courte durée, provisoire, en attendant la révision de fond. Nous pourrions attaquer cette loi devant le tribunal fédéral par un recours de droit public, ce n'est pas très compliqué, cela ne coûte pas grand-chose et là, nous invoquons les arguments que Rita a mentionnés. Mais vraiment, vous voyez, faire rétroagir une loi, votez une loi à fin mai en disant qu'elle s'applique depuis le 1^{er} janvier. C'est quelque chose d'exceptionnel, c'est très rare. Ensuite, voter une loi en urgence, c'est très rare aussi. Nous ne votons pas de loi en urgence dans nos pays, sauf s'il se passe quelque chose de très très grave, quand il y a une épidémie ou une guerre, mais pas pour répartir des impôts. Ensuite, il y a l'autonomie communale, donc je pense, mais je ne suis pas un spécialiste sur ces questions, mais cela ne m'étonnerait pas que nous ayons des chances de succès. Je pense que si Mme R. Piscopiello parle de cela en Commission fiscalité avec M. L. Kurth, peut-être qu'elle obtiendra qu'il fasse un pas en arrière, par exemple, qu'il abandonne la rétroactivité et qu'il décide que cette loi urgente débute au 1^{er} janvier 2024. Voilà un petit peu où nous en sommes. Je n'ai pas une longue carrière politique, mais une longue carrière de tribunal, et je vous assure que Mme R. Piscopiello se comporte comme une avocate qui se bat pour notre Commune.

M. A. Sandoz (en son nom) : J'aimerais savoir si nous faisons un recours de droit public, est-ce que cela exclut ensuite la possibilité de faire un référendum ? Peut-être pour une question de délai.

M. G. de Reynier (CC) : Le référendum, c'est plus long. Ce sont deux démarches parallèles et je ne pense pas qu'une exclut l'autre. Une fois c'est le peuple qui se prononce et une autre fois c'est le

Tribunal fédéral. Honnêtement, nous n'avons pas encore creusé cela, mais nous en parlons pour montrer notre mécontentement.

M. J.-M. Buschini (CC) : Il me semble qu'il y aussi d'autres moyens d'avoir contact avec les députés. Vous avez aussi, dans le groupe PLR, des connaissances proches qui sont députées, vous pourriez aussi les contacter de cette manière-là. Du côté du parti socialiste, si M. R. Dubois est absent ce soir, c'est parce que le groupe socialiste du Grand Conseil se réunissait et nous en avons discuté au sein du groupe, il allait défendre la position de la Commune devant le groupe. Je pense qu'il faut aussi essayer d'utiliser ces moyens-là.

Mme C. Durnat Lopez (en son nom) : Est-ce que c'est aussi un argument de dire que nous avons une zone industrielle à côté de chez soi ? C'est quand même un gros inconvénient. Je veux dire, bien sûr que cela apporte de l'argent à Boudry, mais en l'occurrence j'habite à côté d'une zone industrielle, ce n'est pas top.

Mme R. Piscopiello (CC) : Je voulais vous donner un élément, si vous devez en parler avec des collègues ou autres. 4,6 mios de francs seraient écrêtés sur toutes les communes, même si c'est principalement chez nous. Un quart seulement serait redistribué aux communes et les trois autres quarts resteraient parqués jusqu'en 2025 pour premièrement mettre en place cette nouvelle réforme. Jusque-là, je peux l'entendre, mais le surplus serait utilisé pour combler un éventuel manque. Si nous gagnons plus, le canton gagne également plus et la péréquation intercantonale va faire qu'il va perdre de cet argent. Je pense qu'il y a là un gros souci. Pour moi, l'argent des communes doit obligatoirement retourner aux communes. Ensuite le quart de ces 4,6 mios de francs, c'est environ CHF 1'450'000.00, redistribué par le nombre d'emplois dans les communes, c'est-à-dire Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, donc de nouveau les grandes communes, et nous aussi pour les 4000 emplois que nous avons. Mais je pense que la réflexion de fond n'est pas bonne. C'est là que nous avons une carte à jouer en Commission fiscalité. Comment imaginer, je l'ai déjà dit, que l'on nous prenne de l'argent pour en donner à des communes qui sont plus riches que nous, qui ont des coefficients fiscaux plus bas que le nôtre ? Cela ne joue pas. Je pense que certains arguments ont déjà été dits, mais je crois qu'il est nécessaire de les redire encore une fois.

M. B. Geiser (en son nom) : Je suis effaré par cette situation. J'aimerais rappeler que par le passé, c'est le Conseil d'État lui-même qui a exempté les entreprises d'impôts pendant plusieurs années et maintenant, il voudrait récupérer l'argent qui nous revient. C'est comme si Emmanuel Macron avait rejoint le Conseil d'État.

M. Helder Da Silva (en son nom) : J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Mme C. Durnat Lopez. Les zones industrielles, non seulement engendrent des nuisances, ce n'est pas très beau, c'est moche et en plus, nous subissons beaucoup le transit. Donc, si nous devons le subir et que n'avons pas l'argent pour le réguler, cela va poser de gros problèmes. Je pense qu'il faudra provoquer des accidents à chaque accès de la commune pour que les voitures ne circulent pas par-là.

Mme R. Piscopiello (CC) : Oui, c'est un point que nous avons aussi relevé à plusieurs reprises, ainsi que les coûts des infrastructures, tout comme notre volonté de rembourser notre dette. Malheureusement, pour l'instant, cela n'a pas encore été entendu. Mais nous ne lâchons rien.

J'ai encore une information, un peu plus légère cette fois-ci. Je voulais vous dire que le projet de l'animation socio-culturelle a démarré, suite au crédit que nous avons voté en décembre après qu'une motion ait été déposée en vue de créer une maison des jeunes. Deux animateurs de rues ont proposé quelques activités la deuxième semaine des vacances de Pâques et qu'ils ont rencontré un très grand succès malgré la pluie. Par moment, ils ont eu plus de 30 enfants, organisé des tournois de foot et

autres. Et dès à présent, jusqu'aux prochaines vacances, il va y avoir une présence régulière sur le terrain et ils vont continuer de nous faire part d'un certain nombre d'animations.

M. G. de Reynier (CC) : Encore quelques éléments dont je dois vous parler rapidement. Tout d'abord, je dois remercier, au nom de la Commune, deux personnes qui sont intervenues hier soir sur un petit incendie derrière le Centre de l'Ile. Il s'agit des responsables de l'intervention des pompiers, c'est-à-dire M. Y. Dubois, ici présent, et M. D. Aubert, charpentier à Cortaillod. Ils ont eu la gentillesse de m'appeler hier soir vers 20h-20h30. Certains d'entre vous ont dû remarquer que la route était barrée. Je me suis rendu sur place et M. Y. Dubois m'a fait visiter le sinistre qui, heureusement, touchait à sa fin et qui n'a pas eu de conséquence, ni sur des habitations ni sur des personnes. Merci à eux pour leur travail et cela m'a permis de voir que notre système des pompiers, que ce soit Neuchâtel qui sont venus en renfort, ou Cortaillod, fonctionne fort bien.

De plus, M. L. D'Andrea et moi-même avons assisté aujourd'hui à une table ronde sur les questions de l'asile au Centre fédéral d'accueil à Boudry. Nous avons pu visiter les locaux avec une délégation qui entourait Mme la Conseillère fédérale E. Baume Schneider. C'était extrêmement intéressant. On nous a montré un Centre fédéral très bien équipé avec un potentiel assez exceptionnel et que tout le monde a montré beaucoup de bonne volonté, Confédération, Canton, Commune pour continuer l'effort qui est fourni depuis maintenant 6 à 8 semaines. J'ai remercié au nom de la Commune les Autorités fédérales et cantonales de nous avoir entendus et d'être sur le terrain. Je peux vous dire que les choses vont se passer au mieux. M. A. Ribaux me disait : « J'espère que nous allons tenir plusieurs mois, parce que, pour nous, c'est lourd, l'effort que vous nous demandez ». Voilà on en est là. Sachez que tout à l'heure, je suis retourné chez moi, parce que je devais voir notre fille et malheureusement et c'est comme ça, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui tout était paisible au Centre fédéral, je suis arrivé à la fin d'une bagarre entre une série de migrants et d'autres, bagarre qui ne s'était pas trop bien passée avec beaucoup de forces de police à l'arrêt du tram. Voilà, c'est le hasard qui veut cela, mais la police était là, les Securitas étaient là, tout le monde gérait au mieux. Sachez que l'effort est maintenu. M. D. Richner, de l'association Bien Vivre à Neuchâtel, était invité et il a pu s'exprimer, il était en face de Mme la Conseillère fédérale. M. L. D'Andrea et moi également, c'était vraiment très riche, nous avons vu une Secrétaire d'État impeccable. J'ai eu une bonne impression et il me semble que Boudry, maintenant, est écoutée. Chacun a compris que c'était le Centre fédéral le plus grand avec le plus de monde en Suisse Romande et même de Suisse. Aujourd'hui, vous auriez dû voir le nombre de caméras qu'il y avait là autour, j'en étais stupéfait. Je ne sais pas pourquoi il y avait un monde pareil, clairement je pense que Boudry va maintenant être régulièrement observé et on ne va pas nous laisser tomber. C'est ça que j'essaie de faire passer comme message. Même si cela n'est pas tout simple, il faut qu'on tienne et cela finira bien par fonctionner. Le Conseiller d'État, M. A. Ribaux, a martelé le fait qu'il lui faudrait plus d'argent. Il a matraqué ce message. La Conseillère fédérale a dit : « OK, je vais voir ». Mais enfin, nous savons qu'il y a des budgets et qu'elle ne peut pas faire ce qu'elle veut.

M. L. D'Andrea (CC) : Il y avait les exécutifs, mais pas seulement. Il y avait aussi les Présidents de chaque parti cantonal, PDC, PLR, les Verts, les Socialistes. Il y avait les trois Conseillers nationaux, il y avait aussi les milieux associatifs qui étaient représentés, et une dame a rappelé aussi certains problèmes de terrain, peut-être un peu plus basiques, mais très importants aussi. Je pense vraiment que tout le monde était représenté et cette table ronde a permis à chacun de s'exprimer.

M. G. de Reynier passe l'extrait du journal de 12h45 de la RTS à l'écran.

12. Informations concernant le projet de fusion

M. J.-M. Buschini (CC) : Le Copil et le bureau continuent leur travail de façon très régulière, pratiquement hebdomadaire. Vous allez recevoir demain matin, aux alentours de 10h00, le communiqué de presse qui sera également envoyé aux médias. Mais vous l'aurez une demi-heure avant parce que nous tenions à ce que les Conseillers généraux aient cette information en priorité. Dans ce dernier vous aurez la révélation du nom et des armoiries notamment. Il y aura également, plutôt destiné à la presse, toutes les explications sur l'ensemble du projet qui est en train de se construire. Pour vous et pour nous, quelles sont les échéances qui nous attendent ? Dès mercredi prochain, 26 avril, le deuxième sondage à la population va être lancé, donc vous pourrez y répondre. Je ne reviens pas sur les dates des séances du COPIL ou des groupes, car les gens qui ont fait partie ont noté cela. La prochaine date qui concerne tout le monde est donc le 5 mai, séance qui va réunir les 3 Conseils communaux pour échanger et notamment sur le coefficient fiscal. Pour la population, après le sondage, il y aura un café participatif le 25 mai. Cette fois, l'organisation sera différente. Tout d'abord, il n'y en aura qu'un seul à Cort'Agora pour les trois communes, pour toutes les personnes intéressées. Il y aura tout d'abord des informations pour tous et ensuite un système de stand où chacun pourra aller poser ses questions. Nous ne savons pas trop qu'elle sera la fréquentation. Si nous prenons simplement les gens qui ont participé aux premiers cafés participatifs, cela fait déjà plus de 200 personnes. Il faudra donc pouvoir gérer ce nombre-là. C'est aussi dans ce but que nous demanderons de s'inscrire à ce café participatif. Ensuite, le 29 juin, je sais que cela fait beaucoup pour vous, parce que nous avons la séance du Conseil général pour les comptes, le 26 juin. Mais le 29 juin, une séance réunira, sur invitation, les membres des Conseils généraux des trois communes parce que vous allez recevoir le rapport définitif et nous ne souhaitons pas que ce dernier vous soit livré sans explications. Cela va être un rapport quand même assez conséquent, d'une quarantaine de pages et je crois que cela mérite vraiment des explications. Donc ce rapport, vous le recevrez avant les vacances d'été, vous aurez jusqu'au mois d'août pour l'étudier à tête reposée et je vous rappelle que le 14 septembre, les trois Conseils généraux dans les trois communes voteront le même soir la convention de fusion. Ce rapport accompagne ladite convention. Si les trois Conseils généraux s'expriment favorablement, à ce moment-là, la campagne sera lancée et les groupes politiques pourront faire campagne jusqu'au 26 novembre, date à laquelle il y aura le vote des citoyens. S'il y a des questions, j'y réponds volontiers.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Est-ce que le rapport d'information contiendra la convention de fusion ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Ce sont deux documents différents, mais oui, les deux choses seront réceptionnées en même temps.

13. Questions

Mme C. Prince Rosenfeld (pour le groupe VEL) : Notre vaillante Commune offre un certain nombre de prestations intéressantes à ses habitants, notamment une subvention pour les transports publics. Or nous avons observé que beaucoup d'habitants n'en ont pas connaissance et peinent à aller sur le site internet, qui ne contient d'ailleurs pas toutes les informations. Pourrions-nous envisager la création d'un panneau récapitulatif, qui présenterait également les événements à venir, les spectacles à La Passade et autres réjouissances, qui serait mis sur une place publique, à la place du tram ou alors sur la place Marat ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Merci Madame pour votre question. Effectivement, nous avons voté au mois de décembre ces subventions pour la mobilité, les transports et autres. Il a fallu trois mois pour que le service informatique mette en place le logiciel nécessaire aux remboursements et j'ai visé aujourd'hui

les premiers paiements. En parallèle, nous avons également créé une brochure, avec une aide externe afin de la rendre la plus attrayante possible. Dans cette dernière, nous rappelons les aides pour les transports, les avantages d'habiter dans la commune de Boudry et les prix pour les locations des salles. Par ailleurs, l'aperçu des subventions est disponible sur le site internet. Une fois que ce petit carnet aura été distribué en tout-ménage, nous avons encore pensé à une dernière chose, c'est d'afficher un récapitulatif de ces subventions dans les vitrines officielles. Tout cela va se faire tout bientôt.

M. B. Geiser (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'intervenir après la lecture attentive du rapport HSE Conseils et Weissling concernant la pollution au plomb de la parcelle No 6215 située à l'Avenue du Collège 26 à Boudry. La Commune a distribué ces rapports aux présidents de groupes. Je vais expliquer la situation avant de poser nos questions. La pollution de cette parcelle nous préoccupe car, voisine du Jardin de Voujeaucourt très fréquenté, elle va l'être également par de nombreux habitants de Boudry, enfants, adolescents ou adultes. En 2013, des mesures faites autour des friches Electrona/Oerlikon avait montré la présence de plomb pour un taux d'environ 70 mg par kg de matière sèche pour cette parcelle, ce qui constituait effectivement une pollution faible.

En janvier 2023, les rapports HSE et Weissling donnent des taux de pollution allant de 84 à 150 pour une moyenne de 118 mg/kg de matière sèche, donc une augmentation par rapport aux mesures de 2013 d'environ 48mg/kg. Ce résultat est toujours considéré comme une pollution faible. Le diagnostic a été réalisé selon l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSOI) et l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Or, HSE Conseils conclut à un taux de moins de 1 mais concerne l'élimination des déchets et non leur dangerosité pour l'humain. Selon les explications données par le Service neuchâtelois de l'environnement (SENE) en 2013, lorsque plusieurs parcelles du quartier avaient été déclarées polluées, le plomb pourrait être responsable de cancers, de scléroses en plaque ou d'autres maladies. Plusieurs personnes habitant près des friches ont déclaré un cancer ou une sclérose en plaque, certaines en sont décédées. La pollution au plomb pourrait être responsable de ces maladies. Il manque le volet Osol quant à l'utilisation des sols en tant que place de jeux. Dans ce contexte, les prélèvements doivent cibler les profondeurs 0-5 cm en lien avec le risque par ingestion. Nos questions :

- Est-ce que la Commune va dépolluer cette parcelle, malgré son faible taux de pollution ? Selon nous, c'est à faire.
- Si la Commune ne dépollue pas, comment va-t-elle prendre ses responsabilités en cas de cancer, sclérose en plaque ou autre maladie déclarée ?
- Va-t-elle faire comme Oerlikon, en se lavant les mains de toute responsabilité ? Cette attitude serait insouciance, voire criminelle.

Nul doute que socialistes et Verts ne peuvent que soutenir nos questionnements. Nous attendons les réponses du Conseil communal avec impatience. Je vous remercie de votre attention.

M. J.-M. Buschini (CC) : Evidemment, je ne pourrais pas répondre à toutes ces questions, mais à une certainement, puisque nous avons demandé à HSE un complément à son rapport et dans ce dernier, HSE nous écrit la chose suivante, et je le lis mot pour mot : « Aucune restriction quant à l'utilisation de ces sols sur le site n'est donc prescrite au vu des valeurs mesurées. » Et j'ai bien compris « utilisation des sols » et non pas des terres, ce qui n'est pas la même chose. L'analyse porte essentiellement, vous l'avez dit, sur les terres et sur l'élimination de ces terres et par l'intermédiaire de M. F. Pagani, ici présent, nous avons demandé un complément de rapport. Voilà ce qui nous a été répondu. Je ne peux pas aller plus loin que ça, un bureau-conseil qui nous dit que nous pouvons y pratiquer ces activités, qu'il n'y a pas de risque pour ce genre d'activités sur ces sols-là, c'est bien ce qu'ils écrivent, je le répète : « aucune restriction quant à l'utilisation de ces sols sur le site n'est donc prescrite au vu des valeurs mesurées ». Je ne peux que vous répondre cela, je peux me reposer sur ce conseil et sur cet avis d'expert, je n'ai pas d'autres réponses à vous donner.

M. B. Geiser (au nom du groupe PLR) : Je ne suis pas satisfait de cette réponse.

Mme J. Koller (au nom du groupe VEL) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons eu un aperçu de ce que pouvait être les conséquences d'une pénurie d'énergie durant cet hiver. Nous avons tous constaté la sécheresse de l'été 2022 ainsi que l'hiver pauvre en précipitations qui a suivi. Nous avons tous entendu les alertes de scientifiques ces derniers mois sur cette thématique. Cela reviendrait à mettre la tête dans le sable que de nous dire que nous n'avons pas besoin de nous préparer à moyen terme à une raréfaction de l'eau potable. La Commune souhaite continuer son développement que ce soit de quartiers d'habitations ou d'installations d'industries. Nous avons d'ailleurs, ce soir, approuvé un rapport en ce sens. Or, l'eau n'est pas inépuisable et ne peut être développée à l'instar des énergies renouvelables pour produire de l'électricité. Un point positif sur ce dossier est la réfection des routes qui permet d'assainir les infrastructures souterraines et donc diminuer les fuites qui représentent des quantités non négligeables de perte d'eau.

Ma question en 3 volets :

1) N'est-ce pas le bon moment pour faire une vraie campagne de sensibilisation à l'utilisation de l'eau auprès de la population ainsi que des entreprises qui sont, nous le savons, parfois grandes consommatrices ? Cette campagne qui pourrait se dérouler sur 2-3 ans par exemple et pourquoi pas en synergie avec d'autres communes proches géographiquement. En effet, changer les habitudes peut parfois prendre du temps. Cette action serait plus positive que de devoir, à moyen terme, passer à une tarification progressive.

2) Est-il prévu en 2023, en cas de sécheresse, de limiter l'utilisation de l'eau ? Par exemple le nettoyage des voitures, l'arrosage des pelouses ou le fait de compléter les piscines ?

3) Avec le futur développement du quartier du Plateau la Gare, n'est-ce pas le moment opportun d'envisager la modification du Règlement communal afin de rendre obligatoire l'intégration de mesures favorisant la récupération d'eau dans les nouvelles constructions à l'horizon 2025 par exemple ? Là, nous ne parlons pas de technologies innovantes, mais bien des technologies déjà existantes et donc largement réalisables. Merci d'avance pour vos réponses.

M. G. de Reynier (CC) : Merci pour ces questions et ces sujets que nous pourrions aussi aborder au sein de la Commission de l'énergie. Est-ce que cela ne serait pas le moment pour sensibiliser la population concernant l'eau potable ? Oui bien sûr, c'est le bon moment et puisque la proposition nous est faite et je m'engage à y réfléchir avec mes collègues. Est-ce qu'il est prévu de décider des mesures de restriction d'utilisation en 2023 ? Alors, je dois dire qu'en 2022 nous y avons réfléchi et si je me souviens bien, finalement nous avons oublié des conseils, des recommandations. Mais peut-être que cette année, nous pourrions envisager d'aller plus loin. Nous n'avons encore rien décidé, et oui, c'est une possibilité. C'est bien de nous y rendre attentifs. Quant au développement du Plateau de la Gare, par le biais de la réglementation communale, l'idée serait d'obliger, par exemple, l'infiltration des eaux de pluies ou alors la récupération par des citernes, c'est bien cela ?

Mme J. Koller : Oui, tout à fait, ou alors recycler l'eau de la douche pour les toilettes.

M. G. de Reynier (CC) : Oui, c'est intéressant. Il faudra que nous nous penchions sur ces sujets. Est-ce que nous pouvons à l'échelon communal, dans notre réglementation, le rendre obligatoire ? En tout cas, nous pouvons dire oui à toutes les propositions, nous allons les étudier.

Mme M. Gontier (en son nom) : J'ai une question par rapport à ce que j'entends, je ne sais pas s'il est approprié de la poser maintenant. Par rapport au problème de l'eau et / ou aux nouvelles

constructions, est-ce que quelqu'un est déjà spécialisé dans ce domaine et pourrait être mandaté dans les équipes ou les commissions ?

M. G. de Reynier (CC) : Oui, tout cela est intéressant. Ce n'est peut-être pas exactement le moment, au point des questions à la fin d'un Conseil général, mais je pense qu'il faudrait plutôt y penser en Commission.

M. E. Dubois (Président) : J'allais y venir. Je pense que ce point pourrait être traité lors de la prochaine séance de la Commission de l'économie publique et de l'énergie.

M. G. de Reynier (CC) : Exactement, merci à M. Ph. Lüthi d'en prendre note.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : J'ai une question à la suite de l'intervention de mon collègue M. B. Geiser. Dans l'hypothèse où la Commune décidait de dépolluer le site, est-ce que nous avons une idée de ce que cela pourrait coûter ?

M. G. de Reynier (CC) : Dépolluer, ce n'est pas vraiment dépolluer. Il faudrait embarquer de la terre pour en amener de la nouvelle.

M. J.-M. Buschini (CC) : Clairement, nous n'avons pas imaginé cela, puisque le bureau d'experts nous dit que nous pouvons pratiquer le sport sans problème sur ces sols-là. Je comprendrais un peu mieux vos inquiétudes si nous étions sur le terrain de jeux réservé aux petits enfants, qui sont par terre et pourraient manger du sable ou de la terre. Là, nous sommes sur un terrain de sport qui va essentiellement être consacré à la pratique d'efforts physiques et qui ne devrait pas poser plus de problème qu'il n'en pose maintenant, puisqu'il est déjà et qu'il a toujours été utilisé comme terrain de sport de l'école. Maintenant, non, il n'y a pas eu d'étude pour savoir combien nous coûterait une dépollution et comme l'a dit M. G. de Reynier, il faudrait enlever toute une couche de terre et en ramener, bien sûr que cela coûterait très cher. Mais je ne veux pas vous donner de chiffres. Je comprends cette sensibilité, je l'ai aussi, mais je pense que vous allez un petit peu loin dans votre analyse.

M. C. Buschini (en son nom) : Ma question : route de Champ-du-Moulin, les forages prévus à Lanvöennes ont-ils été effectués et quels sont les résultats ?

Mme M. Braghini (CC) : Monsieur le Président, est-ce que je peux donner la parole à M. F. Pagani qui est présent ce soir ?

M. F. Pagani (Responsable des Travaux publics) : Oui, effectivement, les forages ont été réalisés et pour les résultats dans les détails, je propose à M. C. Buschini de prendre un rendez-vous afin de pouvoir en parler.

M. Ph. Lüthi (en son nom) : Je vais être bref ; ma fille a pleuré cet après-midi parce que notre service communal a fauché tous les petits espaces verts autour du collège de Vauvilliers, alors que les fleurs printanières venaient de sortir. Je me demandais donc s'il était possible de limiter au maximum le fauchage partout où cela n'est pas un terrain de foot et ainsi laisser l'herbe et les fleurs, surtout là où il y a des enfants.

Mme M. Braghini (CC) : Monsieur, j'ai pris note de votre réflexion et je vais la transmettre aux Travaux publics.

Mme P. Preisig Ducommun (en son nom) : Pour la question de la pollution des sols, est-ce qu'il serait possible d'envoyer le rapport et la réponse du bureau HSE au Canton, à Mme L. Kordé, responsable sols et agriculture du SENE et ainsi savoir s'il faut compléter cette étude et / ou dépolluer ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Je sens que vous n'avez pas envie de lâcher. Mais bien entendu que tout est possible et nous pouvons envoyer ce rapport au service de l'État concerné, à la personne citée. Je réponds de façon affirmative à cette proposition.

M. L. D'Andrea (CC) : Bien que je puisse vraiment comprendre les inquiétudes liées à cette pollution, j'aimerais vous dire qu'il y a beaucoup d'autres pollutions dans l'environnement qui, à mon avis, sont beaucoup plus systémiques que celle-là et pour lesquelles je n'entends rien ce soir. Il y a un point que je ne comprends pas dans la démarche d'aujourd'hui. Si vous voulez dépolluer, nous dégrapons 30 cm de terre, nous la mettons dans les camions, direction la décharge, même une décharge classique puisque la pollution est faible et nous réimportons de la terre ou de la chaille. Cela va coûter probablement une centaine de milliers de francs ou même davantage. Ce que je ne comprends pas, c'est que ce terrain a été utilisé comme terrain de foot jusqu'à aujourd'hui et que personne n'a jamais rien dit. Maintenant que nous souhaitons en faire un terrain où nous pouvons courir, avec une piste finlandaise ou alors soulever des poids sur des appareils, vous nous amenez tout ça, et en plus, après le début des travaux. Même si je comprends le fond, l'inquiétude, je ne saisis pas la suite logique et je trouve que ce qui est demandé est radical en fonction de l'analyse qui est fournie par le laboratoire. Même si ce n'est pas mon dicastère, j'ai de la peine à comprendre. Si nous nous acharnons sur ce problème, je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses sur lesquelles nous pourrions aussi nous entêter, par exemple les pesticides, qui contaminent tous nos lacs et qui sont des perturbateurs endocriniens bien plus systémiques que tout cela et qui touchent tout le monde. Alors pourquoi est-ce que nous ne nous battons pas pour faire interdire ces produits ? C'est un autre sujet, mais il est parallèle à celui-ci.

M. B. Geiser (en son nom) : Posez-vous la question, je l'adresse à M. L. D'Andrea et à M. F. Pagani, pourquoi la pollution a augmenté puisque nous avons fait des forages en profondeur ? J'ai mon explication ; c'est parce que nous avons trouvé des déchets de briques et que probablement, sur ces terrains, nous ne connaissons pas l'historique, mais il y avait une tuilière dans la région. Alors peut-être que des briques ont été enduites avec une peinture au plomb et que les gaz d'échappement des voitures, avant qu'il n'y ait plus de plomb dans l'essence, ont pollué plus profondément. Je ne sais pas, si vous prenez l'optique de ne pas dépolluer, parce que vous êtes couverts par une expertise, mettez au moins des écriteaux d'avertissement au treillis qui entoure la parcelle afin que les gens soient informés qu'il y avait une pollution.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je pense que nous pouvons répondre sans problème à cette proposition. Nous pouvons à deux, trois endroits, mettre cette information. J'espère que cela n'empêchera pas ensuite les gens de venir pratiquer du sport. Je vous rappelle simplement que c'est aussi un terrain d'école et à ce moment-là c'est aussi mettre des restrictions pour cet emploi scolaire. J'en suis un premier témoin, j'étais un élève aux Esserts. Heureusement que moi, j'ai peut-être échappé à toutes les conséquences dont M. B. Geiser a parlé tout à l'heure. Ce n'est pas que je sois contre le débat, mais je trouve qu'il prolonge les choses et que le fonctionnement normal ne devrait pas être celui-là.

M. A. Sandoz (en son nom) : Je ne veux pas rallonger, mais j'ai une question pour M. B. Geiser. Je ne mets pas du tout en doute la véracité des affirmations, mais j'aimerais savoir, car quand la presse est là et qu'il est parlé de cas de cancer, de sclérose en plaque, c'est toujours un peu, comment dire, cela fait peur. Et quand Gilles a peur, il ferme... personnellement, je ne demande pas des statistiques, mais est-ce que c'est quelque chose que vous avez malheureusement vu dans vos amis ou vos proches ?

M. B. Geiser (en son nom) : Sur ma parcelle, qui est juste à côté de l'esplanade, il y avait plus de 580 mg de matière sèche pollués au plomb. Je n'en ai jamais été informé. Nous avons acheté en 1977, ma

femme est décédée d'un cancer et ma deuxième fille est née sur place ; elle a joué avec la terre et elle a une sclérose en plaque. Ce qui me motive à dire que c'est dangereux et je ne suis pas le seul.

M. A. Sandoz (en son nom) : Merci d'avoir répondu et je fais preuve d'empathie.

Mme I. Zürcher Vuillaume (en son nom) : Je souhaite rebondir sur le collège des Esserts, sans surprise pour Mme M. Braghini, puisque la cour de ce dernier est assez austère. Je voulais savoir, au nom de certains enseignants qui se posent la question, s'il y avait des aménagements prévus pour rendre cette cour plus accueillante et un peu plus ludique.

Mme M. Braghini (CC) : Oui, tout d'abord, M. F. Pagani a demandé un devis pour refaire tout le sol, afin de pouvoir y faire des dessins. Nous savons que les enseignants ont envie de rendre cette place plus attrayante, plus jolie, plus colorée. Nous y réfléchissons et d'ailleurs, prochainement, les élèves peindront le transformateur, ce qui va déjà embellir quelque peu cet endroit.

Le Président lève la séance à 22h00.

Boudry, le 16 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Emile Dubois

Jenny Koller